

Plan de sobriété énergétique

Charte d'engagements Commerces de Gros

6 octobre 2022



Confédération des
Grossistes de France



Les engagements des commerces de gros pour une plus grande sobriété énergétique



Sur le comportement des entreprises et de leurs collaborateurs :

- ✓ Mise en place d'un **management du personnel relatif aux écogestes**, avec la désignation d'un référent au sein de l'entreprise : chasse aux éclairages inutiles, respect des 19°C préconisés pour le chauffage et les 26°C pour la climatisation, promotion du dispositif EcoWatt, archivage régulier des données ...
- ✓ Mise en place d'une **stratégie de sobriété énergétique** basée sur :
 - Le diagnostic des consommations d'énergie par typologie de bâtiments
 - Le diagnostic des sources de surconsommation et de déperdition énergétiques



Sur les transports :

- ✓ Accélération du déploiement du **programme Objectif CO2**, tourné vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports de marchandises avec, pour objectif, **plus de 500 entreprises du commerce de gros sensibilisées d'ici fin 2023**
- ✓ Poursuite du déploiement des formations à l'**écoconduite** en directions des collaborateurs conduisant un véhicule dans le cadre de leur fonction et/ou pour leurs trajets domicile/travail.
Objectif : une **économie entre 5% et 20% de consommation de carburant** pour les 80.000 conducteurs routiers de transport de marchandises auxquels s'ajoutent les personnels commerciaux.
- ✓ Poursuite renforcée des démarches permettant **d'optimiser les livraisons** (logiciels d'optimisation de tournées)



Sur les bâtiments :

- ✓ Lancement d'études d'opportunité et de faisabilité visant à **moderniser les équipements énergétiques** : panneaux photovoltaïques, isolation des bâtiments, éclairages basse consommation, chauffage et climatisation moins énergivores
- ✓ Renforcement de la **sensibilisation des petites et moyennes entreprises aux obligations issues du « décret tertiaire »**